

**RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE  
A L'ASSEMBLEE  
POUR L'EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012**

---

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de

**l'association APRÈS, Chambre de l'Economie Sociale et Solidaire**  
**pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

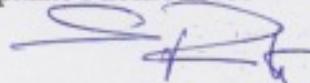
Notre contrôle a été effectué selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons contrôlé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre contrôle constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels (ainsi que la proposition relative à l'emploi du résultat au bilan) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un bénéfice de Chf 33'295,42 et un total du bilan de Chf 621'647,95.

**FIDUCIAIRE PERDRISAT**

Stéphane PERDRISAT



Annexes : comptes annuels

Genève, le 17 avril 2013